Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-200055655-20230316-DB23042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 MARS 2023

*Délibération n°**DB23.042***

Séance du 16 mars 2023

Date de convocation du conseil :
09 mars 2023

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 28 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2023, le 16 mars à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09 mars 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Chantal AHOUNOU, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Martine BIDEL, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Bernard CORNEILLE, Samy DEBAH, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Pascal GIACOMEL, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Elisabeth HERMANVILLE, Benoît JIMENEZ, Eric JOURNAUX, Alexandre KARACADAG, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Daniel LOTAUT, Béatrice MADDI, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Abdelwahab ZIGHA, Benoît PENEZ arrivé à 19h15 et préalablement représenté par pouvoir donné à Mme Laure GREUZAT

Pouvoirs : Maria ALVES a donné pouvoir à Gabriel GREZE, Fabrice CUYPERS a donné pouvoir à Isabelle GAUTIER, Djida DJALALLI-TECHTACH a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Yacine ELBOUGA a donné pouvoir à Alexandre KARACADAG, Claude FERNANDEZ-VELIZ a donné pouvoir à Alain AUBRY, Magalie FRANCOIS a donné pouvoir à Pascal GIACOMEL, Abdelaziz HAMIDA a donné pouvoir à Marwan CHAMAKHI, Jean-Jacques KRYS a donné pouvoir à Manuel ALVAREZ, Marie-Claude LALLIAUD a donné pouvoir à Daniel LOTAUT, Annie PERONNET a donné pouvoir à Pascal DOLL, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Michel MOUTON, Micheline RIVET a donné pouvoir à Gérard STEMMER, Adeline ROLDAO a donné pouvoir à Jean-Luc SERVIERES, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Antoni YALAP a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Pierre BARROS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villeneuve-sous-Dammartin pour la restauration des boiseries, de la clôture du chœur et du maître-autel de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul

Délibération n° DB23.042

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la demande de fonds de concours de la commune de Villeneuve-sous-Dammartin en date du 27 septembre 2022 pour la réalisation des travaux de restauration des boiseries, de la clôture de chœur et du maître-autel de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'un montant de 152 950 € HT ;

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine du 18 janvier 2023 ;

Considérant le souhait de la communauté d'agglomération, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villeneuve-sous-Dammartin pour la restauration des boiseries, de la clôture du chœur et du maître-autel de l'église Saint-Pierre-et-Saint Paul ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et
A L'UNANIMITE

1°) décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villeneuve-sous-Dammartin en vue de participer au financement de travaux de restauration des boiseries, de la clôture de chœur et du maître-autel de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, d'un montant de 61 180 € HT maximum ;

2°) dit que ce fonds de concours sera versé sur production, par la commune, d'une délibération concordante, ainsi que d'un état visé du trésorier de la commune justifiant des dépenses réalisées et d'un certificat administratif relatif au plan de financement de cette opération ;

3°) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire

le 22 mars 2023
par BARROS Pierre
Vice-Président, aux Ressources Humaines et Mutualisation

Le Président

le 22 mars 2023
par DOLL Pascal
Président de Roissy Pays de France